



---

### COORDONNÉES

Centre administratif  
1, parc de l'Etoile  
67076 Strasbourg Cedex  
Tel.03 88 60 90 90  
[www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu)

### FICHE TECHNIQUE

- Région Alsace
- Département du Bas-Rhin
- Communauté urbaine de Strasbourg
- 474 524 habitants (Communauté urbaine)
- Zone de compétence police nationale
  - 180 agents de police municipale
- Centre superviseur doté de 23 opérateurs agents municipaux
  - 330 caméras dômes

Strasbourg est l'unique communauté urbaine de France à avoir fusionné depuis 1968 la majeure partie de l'administration de la ville centre avec celle de la communauté urbaine. Celle-ci, sur ses 306 km<sup>2</sup> et ses 28 communes, compte 474 524 habitants. De par son emplacement géographique, Strasbourg a toujours été un lieu de passage pour les biens et les personnes. Aujourd'hui, dotée d'une multitude de boutiques attrayantes, de grands magasins et d'un centre facile d'accès, la ville s'affirme sans conteste comme le plus grand pôle commercial de l'est de la France. Au centre de l'Europe, siège du Parlement européen, du Conseil d'Europe et de nombreuses institutions internationales, la ville possède également d'importantes installations portuaires sur le Rhin, qui constitue la première voie navigable d'Europe et le premier fleuve commercial du monde. Le port autonome de Strasbourg est le deuxième port fluvial de France, avec plus de 8,6 millions de tonnes de marchandises en 2004. Enfin, le réseau du tramway strasbourgeois compte actuellement 6 lignes pour un total de 56, 5 km et

69 stations. L'extension en cours conduira à la création de 10 nouvelles stations pour porter la longueur du réseau à près de 60 km. Les six lignes irriguent l'essentiel de l'agglomération.

### LA STRATÉGIE DU PROJET DE VIDÉOPROTECTION DE STRASBOURG

D'un point de vue sécuritaire, Strasbourg a souffert au début des années 2000 d'une image dégradée liée notamment aux incendies de véhicules qui monopolisaient l'attention des médias. Il a donc été décidé de répondre à ces problèmes de délinquance par une politique globale de sécurisation des espaces publics. Dès 2003, Strasbourg a renforcé les effectifs de sa police municipale, aujourd'hui dotée d'un service de 180 agents fonctionnant de jour comme de nuit en complémentarité avec les autres services de sécurité intérieure. Le partenariat avec la police nationale a d'ailleurs été le second pilier de cette stratégie globale. Le partenariat a été réactivé et Strasbourg a recruté un contrôleur général de la police nationale placé en détachement pour occuper la nouvelle fonction de directeur général à la

Sécurité et à la Prévention, chargé de mettre en œuvre cette politique de sécurisation.

Dans ce cadre, la vidéoprotection est apparue comme un moyen complémentaire, un outil en plus des autres pour répondre à une montée des faits de délinquance constatée entre 1998 et 2001. Le directeur général à la Sécurité et à la Prévention a proposé aux élus de déployer de la vidéoprotection dans un but de prévention, de dissuasion et de contribution aux enquêtes. La stratégie du projet a été mûrement réfléchi, reposant sur une analyse fine par secteurs de la délinquance constatée. La délinquance de voie publique a été géolocalisée – sur la base des statistiques de la délinquance établies par la police nationale – par secteur de façon à positionner au mieux le dispositif. La décision politique d'installer un premier système a été prise en 2003, inscrite dans le contrat local de sécurité de l'époque. Le cadre de ce déploiement était dès le départ intercommunal, porté par la communauté urbaine de Strasbourg et calqué sur le découpage de la circonscription de sécurité publique englobant 7 communes. Il s'agissait à l'époque du premier système intercommunal.

Les espaces traités lors de ce premier déploiement de 50 caméras ont été le centre-ville, du fait de sa prédominance dans la délinquance constatée, mais aussi un quartier sensible, le quartier de la Meinau, dont les commerçants notamment connaissaient de graves problèmes d'insécurité. Dès le départ un centre superviseur vidéo (CSV) a été créé, fonctionnant 24 heures sur 24 avec 12 opérateurs recrutés à cette occasion. Dès le départ le système a donc été orienté sur l'identification et le traitement des faits en temps réel. Le système a par la suite été étendu sur



une grande partie de l'agglomération et aujourd'hui 15 des 28 communes de la CUS sont équipées, à des degrés variables en fonction des besoins réels. Il compte aujourd'hui 330 caméras dont 280 sont situées en zone de compétence de la police nationale. Cela constitue un ratio d'une caméra pour 1400 habitants. Outre la voie publique, le dispositif couvre plus de 40 stations de tramway, des établissements scolaires, des bâtiments publics... Surtout, le système est largement mutualisé avec d'autres opérateurs extérieurs à la CUS, ce qui amplifie considérablement la zone de couverture et permet en réalité au CSV de traiter 1000 sources d'images.

## ASPECTS ORGANISATIONNELS

**Un réseau de 1000 caméras grâce à des partenaires multiples !** Par le biais de différentes conventions, le dispositif de Strasbourg est en effet en capacité de traiter en temps réel plus de 1000 sources d'images. Le partenariat mis en place au fil du temps a permis au CSV de pouvoir recevoir les images provenant des transports (société de transports en com-

mun, SNCF), d'un hôpital, du stade de la Meinau, du Zénith, de deux centres commerciaux (intérieur et extérieur), de la direction départementale de l'équipement... Chacun reste maître de l'exploitation des images mais ces différents partenaires ont la possibilité de renvoyer des flux en cas de besoin vers le CSV. Par ailleurs, le CSV a depuis l'origine la possibilité d'exploiter les caméras du SIRAC qui gère la circulation dans l'agglomération. Le CSV est depuis l'origine raccordé à la police nationale. Il joue donc aujourd'hui un rôle d'aiguilleur de ces 1000 caméras en service qu'il centralise et peut mettre en cas de besoin à la disposition du centre d'information et de commandement de la police nationale et du Centre Opérationnel de la Gendarmerie Nationale. Le CSV est implanté dans le même bâtiment que le SIRAC et la police municipale mais ces trois services sont autonomes.

**Deux études d'impact par un consultant extérieur à la CUS.** L'évaluation du dispositif est jugée comme indispensable pour répondre aux objections de type « ça ne sert ■■■■



■■■ à rien ». Pour répondre aux critiques éventuelles, le système a été évalué en 2007 et 2010 par des prestataires extérieurs dans le cadre d'études d'impact. Un état des lieux du système a été réalisé associant les partenaires et les habitants de la CUS. Une étude réalisée par un organisme spécialisé dans les enquêtes d'opinion a mis en évidence un taux de satisfaction de 70% des habitants interrogés concernant la vidéoprotection. Une étude réalisée par le cabinet conseil a quant à elle confirmé la conformité du dispositif à la réglementation et a constaté une baisse plus forte de la délinquance dans les zones vidéoprotégées. Cette double évaluation a également permis de souligner les attentes de la population en termes de transparence et d'information sur le dispositif.

A ce propos, la communication sur la vidéoprotection est indirecte, en ce sens qu'elle est plutôt réalisée auprès d'instances représentatives comme par exemple les conseils de quartiers.

Les statistiques propres au CSV. Les statistiques du CSV sont également un bon indicateur de l'activité de la vidéoprotection. Le CSV

recense en premier lieu les signalements d'événements faits par le CSV à ses partenaires. Ces signalements sont passés de 1787 en 2004 à 1050 en 2010. Cela s'explique par l'accroissement sur la même période des requêtes des partenaires au CSV : 975 en 2004 contre 10450 en 2010, dont 82% émanent des services de la police nationale. En effet, les services de police ont bien intégré la vidéoprotection dans leur travail et n'hésitent plus à solliciter le CSV dès qu'ils ont connaissance d'un fait, en temps réel ou différé. Enfin, les réquisitions d'images sont passées de 30 en 2004 à 253 en 2010. Il faut à cet égard souligner que les images permettent souvent de confondre un auteur sans que la saisine soit nécessaire, ce chiffre n'indique donc pas l'efficacité de la vidéoprotection en termes d'élucidation.

### LES STATISTIQUES DES SERVICES

Entre 2003 et 2010 la délinquance de proximité a diminué de 50%. Concernant la délinquance générale, elle a été ramenée sur la même période de 45 000 à 30 000 faits. Cette évolution très favorable n'est pas uniquement due à la vidéoprotection mais bien

à la mise en place d'une stratégie globale par l'ensemble des partenaires. Cette technologie n'est considérée à Strasbourg que comme un outil dans une démarche globale de « mieux travailler ensemble ».

### UN DISPOSITIF PERMETTANT LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

L'évaluation du dispositif montre que la gestion de l'espace urbain est une composante importante de l'activité du CSV. En effet, si 40% des faits relevés par le système sont des faits de délinquance, 20% sont liés à des événements sur la voie publique de type malaise, poubelle renversée, éclairage défaillant... 15% de ces événements sont des cas d'assistance à des partenaires extérieurs (surveillance de manifestation, services de secours) et enfin 15% de l'activité correspond à la gestion de la mendicité, SDF... Cette activité non directement liée à la thématique « sécurité » n'avait pas du tout été prise en compte au démarrage du projet mais s'est imposée dans la pratique.

### ASPECTS TECHNIQUES

Si la définition de la stratégie a été réalisée en interne, la traduction des besoins en termes techniques a été réalisée par un cabinet conseil spécialisé.

L'acquisition de l'image se fait uniquement par des caméras dômes, au nombre de 330 en 2011. Le réseau est en totalité en fibre optique. Il n'est pas utilisé à ce jour pour d'autres applications car le responsable du système souhaite garder une totale maîtrise de son réseau pour pouvoir garantir, en toutes circonstances, la confidentialité des images. La durée de conservation des images est de 4 jours. Les enregistrements sont en partie

décentralisés.

Le CSV est équipé d'un mur d'images d'une trentaine d'écrans modulables, et de 5 postes de travail.

## ASPECTS ORGANISATIONNELS

**Recrutement et formation des opérateurs.** Ce sont des agents spécialement recrutés, en interne ou en externe. Une fiche de poste a été définie dès le départ. Le service compte 23 agents dont deux agents d'encadrement. Les opérateurs disposent d'une tenue spécifique. Une formation a été assurée à toute l'équipe de départ par un organisme de formation. Une formation complémentaire interne a ensuite été proposée, associant étroitement les services de police et de façon plus générale les partenaires locaux. Que regarder ? Comment remplir la main courante ? Comment gérer les appels téléphoniques ?... sont des questions qui font partie des points abordés lors de cette seconde formation. Aujourd'hui la formation est individualisée et réalisée en interne pour les nouveaux opérateurs.

**Maintenance des installations.** La CUS réalise en régie certaines opérations d'entretien comme le nettoyage des dômes. En revanche, elle fait appel à un prestataire extérieur concernant la maintenance corrective et de façon générale pour toutes les interventions techniques.

## ASPECTS FINANCIERS

Il est important de connaître les coûts d'investissement et de fonctionnement occasionnés par un déploiement mais il faut aussi prendre en compte les économies réalisées. De ce point de vue, la vidéoprotection a permis un redéploiement de personnel important

## LES CONSEILS DE L'ÉLU EN CHARGE DU PROJET



**FRANCIS JAECKI**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA SÉCURITÉ  
ET À LA PRÉVENTION

- La vidéoprotection n'est qu'un moyen de sécurisation parmi d'autres. Il est important de se demander « pourquoi la vidéo ? » et ce que l'on veut en faire avant toute étude technique.
- Un travail avec les acteurs de terrain est indispensable, durant toutes les phases du projet. C'est un outil qui nécessite un partenariat étroit, un partage des informations. Il ne fonctionne que si la confiance est partagée.
- Les élus doivent être conscients des coûts mais ils doivent aussi prendre en compte que tout service a un coût, et que la gestion de l'espace public par la vidéoprotection peut être une source d'économie.
- La vidéoprotection est un outil qui demande une très grande rigueur dans sa gestion, le respect des libertés individuelles doit être présent constamment dans les esprits.

qu'il faut prendre en compte. Le personnel auparavant affecté à certaines tâches de surveillance a pu être allégé. De plus, la centralisation des alarmes des bâtiments au CSU et la levée de doute réalisée par la police municipale ont permis de supprimer certains contrats de télésurveillance. Par ailleurs, il faut prendre aussi en compte les économies réalisées en évitant certains sinistres parfois coûteux comme les incendies volontaires de bâtiments publics.

Concernant le fonctionnement la maintenance représente un coût de 350 000 € par an environ. Sur le plan de l'investissement le budget consacré depuis l'origine au projet s'élève à 7 millions d'euros. La seule aide financière reçue de l'Etat était liée à l'installation de matériels supplémentaires liés à la sécurité du sommet de l'OTAN organisé à Strasbourg. Tous les aspects financiers sont gérés par la CUS, le système étant communautaire.

## ASPECTS ÉTHIQUES

A ce jour la couverture est jugée comme suffisante et il n'y a pas d'extensions prévues. En effet, il y a une volonté de faire en sorte que la vidéoprotection ne remplace pas la présence de la police nationale. Le comité de suivi de la vidéoprotection mis en place à Strasbourg est très vigilant sur ce point. Ce comité a été créé dès l'origine mais il a subi plus récemment des modifications quant à sa composition et son fonctionnement. Il réunit divers représentants de la préfecture, des municipalités, de la presse, des commerçants, des habitants et des services de police. Chaque membre peut entrer dans le CSV pour se rendre compte des conditions de son fonctionnement. Depuis la fin 2008 ce comité est chargé d'analyser les demandes d'extension du dispositif. Il fonctionne bien et ne fait pas débat, toutes tendances politiques confondues. Par ailleurs, il faut signaler le très faible nombre de demandes d'accès des citoyens aux images, moins de 15 à ce jour depuis 2003. ■